



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Détérioration croissante des conditions de travail des infirmiers libéraux

Question écrite n° 17956

### Texte de la question

Mme Caroline Colombier alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la détérioration croissante des conditions de travail des infirmiers libéraux et du profond malaise qui en résulte. Malgré les dernières mesures gouvernementales au bénéfice des infirmiers libéraux, leurs conditions de travail restent toujours précaires, conséquences d'années d'usure des personnels portant à bout de bras les soins à domicile durant la crise sanitaire. Les tarifs de base, trop bas, contraignent les infirmiers à enchaîner les actes médicaux. Cette situation nourrit la pénibilité de la profession encore trop peu reconnue. Aussi, les actes médico-infirmiers n'ont pas été revalorisés depuis 2009 malgré les tensions liées au pouvoir d'achat et l'évolution de la pratique professionnelle. En effet, de plus en plus de soins, autrefois effectués à l'hôpital, sont désormais réalisés au domicile des patients, entraînant une sous-rémunération de la charge de travail supplémentaire effectué par les infirmiers libéraux. C'est une perte de 25 % de pouvoir d'achat en 12 ans que la profession a ainsi essuyée, soit 5 % de plus que la moyenne. La revalorisation de 0,25 centime par déplacement accordée depuis janvier 2023 demeure plus qu'insuffisante. C'est pourquoi les représentants de la profession estiment qu'une revalorisation de 0,75 centime d'euros serait plus adaptée à la réalité. Les professionnels du secteur souffrent de l'absence de reconnaissance et d'amélioration de leurs conditions de travail : un infirmier sur deux veut cesser l'exercice de sa profession d'ici cinq ans et, plus encore, c'est 30 % des étudiants qui souhaitent arrêter leur cursus universitaire, tant ils constatent une dégradation continue des perspectives et des conditions de travail. Aussi, au regard de cette situation difficile pour les infirmiers libéraux, elle lui demande s'il envisage une revalorisation des tarifs des actes infirmiers et une meilleure prise en compte de la pénibilité du travail.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Caroline Colombier](#)

**Circonscription :** Charente (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17956

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Santé et prévention](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 mai 2024](#), page 4000

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)